**PRIORITÉ 1 L’occupation et le développement du territoire (planification de l’aménagement et du développement du territoire)**

**CHAMPS d’interventions prioritaires**

* Promouvoir et valoriser l’occupation et la vitalité du territoire dans une perspective durable;
* Positionner l’agriculture comme force et vecteur majeur de développement;
* Stimuler l’innovation dans un contexte de développement durable (étude, recherche et développement, TIC, énergies renouvelables, biomasse, etc.);
* Favoriser l’accueil et l’intégration de nouveaux arrivants en participant à la mise en place des initiatives favorisant l’attractivité du territoire;
* Maintenir et développer les services de proximité.

**PRIORITÉ 2 La qualité des services de la MRC (soutien aux municipalités locales / expertise professionnelle ou partage de services)**

**CHAMPS d’interventions prioritaires**

* Planifier et organiser les nouveaux mandats de développement confiés à la MRC en partenariat avec les élus, les organisations locales et régionales et les partenaires concernés;
* Optimiser les services offerts aux municipalités (achats en commun, urbanisme, etc.);
* Mettre en place une stratégie efficace de communication (promouvoir les bons coups) et de visibilité sur le territoire.

**PRIORITÉ 3 La promotion et le soutien à l’entrepreneuriat et à l’entreprise**

**CHAMP d’intervention prioritaire**

* Promouvoir et soutenir le démarrage, l’acquisition et l’expansion d’entreprises ainsi que la relève entrepreneuriale sur le territoire (accompagnement, services conseils, financement, etc.). *(Pour plus de détails consultez la Politique de soutien aux entreprises de la MRC.)*

**PRIORITÉ 4 Le soutien aux projets structurants (social, culture, économie, environnement)**

**CHAMPS d’interventions prioritaires**

* Contribuer au renforcement des communautés par le développement de projets d’infrastructures et de services qui visent l’amélioration de la vitalité des milieux;
* Contribuer au développement des secteurs touristique, culturel, agrotouristique et loisirs;
* Améliorer, par le développement économique et social, les services à la population;
* Appuyer les initiatives qui visent l’amélioration, la protection et la valorisation de l’environnement dans une approche de développement durable et de gestion intégrée des ressources naturelles;
* Appuyer les initiatives et les stratégies innovantes qui favorisent les saines habitudes de vie, le loisir, le sport et la qualité de vie de la population;
* Appuyer les initiatives qui visent une gouvernance participative, une approche intersectorielle et une mobilisation et concertation.

**PRIORITÉ 5 Le développement local et régional (établissement, financement et mise en œuvre d’ententes sectorielles)**

**CHAMPS d’interventions prioritaires**

* Participer aux Tables de concertation locales et régionales de développement;
* Établir, soutenir financièrement et contribuer à la mise en œuvre d’ententes sectorielles de partenariat en fonction des priorités établies par la MRC.

**PRIORITÉ 6 Soutien au développement rural**

**CHAMPS d’interventions prioritaires**

Poursuivre l’accompagnement offert aux milieux ruraux dans les projets structurants pour leur développement.